



Guide des séries de produits AGF



Sommaire des séries de produits AGF

Ce tableau présente les séries offertes, les frais et la structure de rémunération du conseiller.

Frais	Série	Placement minimum	Caractéristiques	Options de frais offertes
Intégrés	OPC	500 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de frais sinon aucuns imputés au client (selon l'option de frais) 	Frais d'acquisition (FA) Frais reportés (FR) Frais modérés (FM)
	Classique	500 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de frais sinon aucuns imputés au client (selon l'option de frais) • Option offerte pour le Fonds de revenu de dividendes nord-américains AGFiQ* seulement 	Frais d'acquisition (FA) Frais reportés (FR) Frais modérés (FM)
	T	500 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de frais sinon aucuns imputés au client (selon l'option de frais) • Distributions mensuelles fiscalement efficaces jusqu'à 8 % 	Frais d'acquisition (FA) Frais reportés (FR) Frais modérés (FM)
	V	500 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de frais sinon aucuns imputés au client (selon l'option de frais) • Distributions mensuelles fiscalement efficaces jusqu'à 5 % 	Frais d'acquisition (FA) Frais reportés (FR) Frais modérés (FM)
	F	500 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Le client doit choisir un modèle de rémunération à honoraires 	Sans frais d'acquisition (sans FA)
	FV	500 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Le client doit choisir un modèle de rémunération à honoraires • Distributions mensuelles fiscalement efficaces jusqu'à 5 % 	Sans frais d'acquisition (sans FA)
	Non intégrés	Q Gamme Or	100 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux tarifs de la Gamme Or • Modèle de rémunération à commission offert • Honoraires de conseil négociés
W Gamme Or		100 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Le client doit choisir un modèle de rémunération à honoraires • Accès aux tarifs de la Gamme Or 	Convient aux programmes à honoraires où des frais fixes sont imputés par le courtier. AGF prélève des frais de gestion du compte.

Renseignements supplémentaires sur les produits à frais intégrés

Barème de frais de rachat pour les options de frais reportés et modérés :

	Barème de frais de rachat (%)						
	1 ^e année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année	7 ^e année
Frais reportés (FR)	5,50	5,50	5,00	4,50	4,00	3,00	1,50
Frais modérés (FM)	3,00	2,50	2,00				

* Le 30 avril 2021, le Fonds canadien de dividendes de grandes capitalisations AGF a été renommé Fonds de revenu de dividendes nord-américains AGFiQ.

Série	Commission à l'acquisition		Commission de suivi/honoraires		Tarif offert aux biens nantis
	Montant	Versé par	Structure	Intégrés au RFG	
OPC	FA : Négocié jusqu'à 6 %	Client	Préétablie par AGF	Oui Un montant de rémunération fixe est versé au courtier pour les conseils ou services offerts au client. Le montant versé est déterminé selon la catégorie d'actif, la série ou l'option d'achat. Pour plus de renseignements, consulter l'Aperçu du fonds.	Oui Tous les fonds AGF à frais intégrés donnent automatiquement droit à un remboursement de frais de gestion, dès qu'un montant de 100 000 \$ est investi dans n'importe quel fonds ou que le montant agrégé investi dans plusieurs fonds et comptes liés en ménage atteint un minimum de 250 000 \$.
	FR : 5,00 %	AGF			
	FM : 2,50 %	AGF			
Classique	FA : Négocié jusqu'à 6 %	Client			
	FR : 5,00 %	AGF			
	FM : 2,50 %	AGF			
T	FA : Négocié jusqu'à 6 %	Client			
	FR : 5,00 %	AGF			
	FM : 2,50 %	AGF			
V	FA : Négocié jusqu'à 6 %	Client			
	FR : 5,00 %	AGF			
	FM : 2,50 %	AGF			
F	Aucune commission	S.O.	Honoraires prélevés par le courtier	Non Le RFG de cette série ne tient pas compte de la rémunération du conseiller. Le conseiller doit avoir accès à un modèle de rémunération à honoraires pour pouvoir toucher des honoraires en échange de ses services.	
FV	Aucune commission	S.O.			
Q Gamme Or	Aucune commission	S.O.	AGF prélève pour le courtier les honoraires de conseil négociés, dans le cadre du programme.	Non Le RFG ne s'applique pas dans le cas des séries Q et W. Ces séries font appel à un barème de frais spécifiques à un programme qui comprend les frais de gestion, les honoraires de conseil (série Q) et les taxes applicables.	Oui Admissibilité dès l'investissement d'un minimum de 100 000 \$ dans n'importe quel fonds ou d'un montant agrégé minimal de 250 000 \$ dans plusieurs fonds et comptes liés en ménage. L'investisseur bénéficie d'une réduction des frais de gestion selon la tranche d'actif.
W Gamme Or	Aucune commission	S.O.	Le courtier prélève les honoraires de conseil.		

Rémunération du conseiller

Le conseiller touche une commission de suivi quand un client investit dans la série OPC, Classique, T ou V d'un fonds commun de placement ou d'un portefeuille AGF. La commission de suivi est calculée à partir de la valeur liquidative quotidienne moyenne des titres que détient le client au cours du mois. Elle est versée chaque mois ou chaque trimestre. En ce qui concerne la série Q de la Gamme Or, des honoraires de conseil sont négociés et payables par le client à son courtier, conformément aux modalités du programme de la Gamme Or offert aux bien nantis. AGF ne verse aucune commission de suivi ni aucuns honoraires de conseil pour les séries F, FV ou W.

Type de fonds ou de portefeuille	Titres à échéance				
	FA	FM	FR	FM	FR
Marché monétaire	0,25	-	-	-	-
Revenu fixe	0,50	0,25	0,25	0,50	0,50
Fonds d'obligations mondiales convertibles AGF	0,75	0,25	0,25	0,75	0,75
Action et équilibrés	1,00	0,50	0,50	1,00	1,00
Fonds de revenu de dividendes nord-américains AGFiQ (séries Classique, T et V)	0,50	0,25	0,25	0,50	0,50
Fonds de revenu ciblé AGF	0,75	0,25	0,25	0,75	0,75
Éléments AGF	1,25	0,50	0,50	1,25	1,25
Cat. Portefeuille Éléments Rendement AGF / Portefeuille Éléments Rendement AGF	0,75	0,25	0,25	0,75	0,75

Accès au tarif offert aux clients biens nantis

Tout investisseur qui investit un minimum de 100 000 \$ est admissible à un tarif préférentiel applicable comme suit :

Directement à l'achat de titres d'un fonds faisant partie du programme de la Gamme Or – séries Q ou W	Dès l'investissement d'un minimum de 100 000 \$ dans tout produit AGF à frais intégrés – séries OPC, T, V, F et FV
Les frais de gestion sont réduits à la source; les honoraires de conseil sont négociés et prélevés directement du compte du client.	Les frais de gestion sont réduits au moyen d'un remboursement de frais de gestion* versé au compte du client sous forme de titres supplémentaires du fonds.
La liaison en ménage peut se faire au moyen du formulaire de liaison approprié, si l'actif agrégé investi dans plusieurs fonds, séries et comptes AGF atteint au moins 250 000 \$.	La liaison en ménage peut se faire au moyen du formulaire de liaison approprié, si l'actif agrégé investi dans plusieurs fonds, séries et comptes AGF atteint au moins 250 000 \$.
D'autres réductions peuvent s'appliquer selon l'actif investi.	D'autres réductions peuvent s'appliquer selon l'actif investi.

* Un remboursement de frais de gestion (REMBFG) est un remboursement suivi d'un réinvestissement dans des titres supplémentaires au sein d'un compte client. L'investisseur reçoit une distribution de titres supplémentaires du fonds visé équivalente au montant de la « réduction » à laquelle il a droit. Un REMBFG s'applique dans le cas de frais intégrés. Dans le cadre de cette option, l'investisseur assume le montant intégral des frais et reçoit par la suite un remboursement sous forme de titres supplémentaires. L'investisseur devrait consulter son conseiller financier pour déterminer les répercussions fiscales d'un REMBFG.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site AGF.com.



^{MD} Le logo AGF, « Éléments AGF » et « Gamme Or AGF » sont des marques déposées de La Société de Gestion AGF Limitée et sont utilisés aux termes de licences.

Pour être admissible au programme de tarifs préférentiels d'AGF, un ménage (qui peut être composé d'un seul investisseur) doit être conforme aux exigences concernant l'investissement minimum : (i) l'investissement d'un actif d'au moins 100 000 \$ dans un fonds commun de placement admissible; ou (ii) l'investissement d'un actif de ménage d'au moins 250 000 \$ dans plusieurs fonds communs de placement admissibles, selon le montant le plus élevé entre la valeur comptable minimum et la valeur marchande. Toutes les réductions des frais de gestion appliquées en vertu du programme de tarifs préférentiels d'AGF sont à la discrétion d'AGF et dépendent d'un certain nombre de facteurs, y compris le montant et la nature de l'investissement, de même que les frais facturés par le fonds ou la série applicable. Les séries et les fonds admissibles sont déterminés par AGF et peuvent changer au fil du temps, et ce, à la discrétion d'AGF. Les réductions par tranche d'actif s'appliquent seulement aux montants en dollars mis en commun dans chaque tranche.

Vous ne pouvez acheter des titres de série F aux termes du présent prospectus simplifié que par l'entremise de votre courtier inscrit qu'AGF a autorisé à offrir de tels titres.

La distribution annuelle cible est établie en fonction de la valeur liquidative du fonds ou du portefeuille le dernier jour ouvrable de l'année précédente et peut changer en tout temps. Les distributions mensuelles à l'égard des titres des séries T et V peuvent habituellement constituer un remboursement de capital à condition qu'il existe suffisamment de capital attribuable à la série visée. Il ne faut pas confondre le versement de distributions avec le rendement du fonds, le taux de rendement ou le rendement en revenu. Si les distributions versées dans le cadre du fonds sont supérieures au rendement du fonds, votre investissement initial diminuera. Les distributions versées dans le cadre des gains en capital réalisés par un fonds, ainsi que les revenus et les dividendes touchés, sont imposables entre vos mains dans l'année où ils sont versés. Le prix de base rajusté sera diminué du montant des remboursements de capital. Si le prix de base rajusté tombe au-dessous de zéro, vous devrez payer l'impôt sur les gains en capital sur le montant au-dessous de zéro.

Le Groupe mondial Avantage fiscal AGF est une société d'investissement à capital variable (SICAV) offrant actuellement environ 20 catégories de titres. En plus d'une gamme de fonds diversifiés en matière de style de gestion, de région géographique et de capitalisation boursière, l'un des avantages clés de l'investissement dans l'une ou l'autre des catégories de ce groupe est la possibilité de répartir les dépenses (et pertes) encourues dans le cadre de la structure, afin de potentiellement compenser le revenu réalisé et ainsi réduire au minimum la déclaration de dividendes. Pour une explication plus détaillée, visitez le site AGF.com/denis.

Des commissions de vente, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais peuvent être reliés aux fonds communs de placement. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur ne se reproduira pas nécessairement. Pour plus de renseignements sur les fonds, visitez le site AGF.com.

Date de publication : le 30 avril 2021.